

Politique de Communication/ Confirmation/ Annulation des répit

COMMUNICATION

Les communications écrites se font par courriel. Tous les documents relatifs à l'inscription aux répit se trouvent sur le site web du Patro Roc-Amadour à l'onglet Camp O' Carrefour. Le Camp n'envoie pas la documentation d'une façon systématique mais un rappel quelques semaines avant la date limite d'inscription. Sur demande, les documents peuvent être envoyés par la poste moyennant des frais de 10,00\$ par personne. Vous devez toutefois l'indiquer à l'endroit approprié sur les fiches d'inscription.

CONFIRMATION

Lorsque le Camp O' Carrefour confirme les réservations de répit d'un bénéficiaire, il fait parvenir un document par courriel aux parents, tuteurs ou responsables indiquant les séjours demandés, octroyés et les propositions de remplacement. Environ une quinzaine de jours avant le répit, le Camp envoie un rappel courriel ou téléphonique demandant une réponse. Ces rappels sont à titre gracieux, chaque parent est responsable de gérer les répit qui lui ont été accordés. En cas de désistement, la politique d'annulation décrite ci-dessous s'applique.

INSCRIPTION TARDIVE

Pour toute inscription tardive, le campeur sera mis sur une liste d'attente pour les répit demandés. Si une place se libère, nous communiquerons alors avec les parents ou les responsables afin de la leur offrir.

ANNULATION

En cas d'annulation, il est nécessaire d'aviser le camp le plus vite possible afin que nous puissions offrir la place à un autre bénéficiaire. Si le désistement est tardif, des frais seront facturés. Les tarifs sont les suivants :

- + de 10 jours avant le répit = aucune pénalité
- de 10 jours avant le répit = 10% des frais de répit
- de 5 jours avant le répit = 50% des frais de répit
- de 2 jours avant le répit = 100% des frais de répit

Les frais d'annulation devront être acquittés pour s'inscrire à nouveau au Camp O' Carrefour.

Les annulations ou départs hâtifs pour des causes médicales ne font pas l'objet de pénalités.

DÉPART HÂTIF

Si un bénéficiaire quitte le site alors qu'il est en séjour, et ce pour toute autre raison que des raisons médicales, il n'y a aucun remboursement.

RÉSILIATION DU SÉJOUR PAR LE CAMP

La direction du Camp O' Carrefour se réserve le droit de refuser l'admission, ou de mettre fin à un répit prématurément dans le cas où :

- les documents obligatoires ne sont pas transmis ou complétés adéquatement à l'arrivée du campeur ou ne reflètent pas la condition réelle de ce dernier;
- les comportements du campeur mettent en jeu sa propre sécurité, celle des autres campeurs ou celle du personnel;
- le campeur nécessite des soins spécialisés ou est atteint d'une maladie contagieuse;
- la médication, les ordonnances du pharmacien et autres items nécessaires au bon déroulement du séjour du campeur sont absents.

PAIEMENT

Les paiements se font par *chèque, mandat poste ou traite bancaire* et sont libellés à l'ordre de : Camp O' Carrefour. Des frais de 20,00\$ seront encourus pour tout chèque sans provision.